

Page: 1/11 Date d'impression : 21.02.2020

Révision: 21.02.2020 Numéro de version 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: acétonitrile

· Code du produit: 1881

· No CAS: 75-05-8

· Numéro CE: 200-835-2

· Numéro index:

608-001-00-3

- · Numéro d'enregistrement 01-2119471307-38-XXXX
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU2a Exploitation minière (hors industries offshore)

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

· Catégorie du produit

PC19 Intermédiaire

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC29 Produits pharmaceutiques

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

PC40 Agents d'extraction

Catégorie de processus

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition PROC1 improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

· Fonction technique Solvant

(suite page 2)

Date d'impression : 21.02.2020

Révision: 21.02.2020 Numéro de version 13

Nom du produit: acétonitrile

(suite de la page 1)

Page : 2/11

· Emploi de la substance / de la préparation Laboratory chemical

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

PANREAC QUIMICA S.L.U. Tel. (+34) 937 489 400 C/Garraf 2 Fax. (+34) 937 489 401

Polígono Pla de la Bruguera e-mail: product.safety@panreac.com

E-08211 Castellar del Vallès (Barcelona)

· Service chargé des renseignements: email: product.safetv@panreac.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Single telephone number for emergency calls: 112 (EU)

Tel.: (+34) 937 489 499

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

- FF

Date d'impression : 21.02.2020

Révision: 21.02.2020 Numéro de version 13

Nom du produit: acétonitrile

(suite de la page 2)

Page : 3/11

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Caractérisation chimique: Substances

No CAS Désignation

75-05-8 acétonitrile

· Code(s) d'identification · Numéro CE: 200-835-2 · Numéro index: 608-001-00-3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Sil ne respire pas en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifé pratique la respiration artificielle ou administre l'oxygène.

· Après contact avec la peau:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales Vapeurs plus lourdes que l'air.

Attention au retour de flamme.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

(suite page 4)

Date d'impression : 21.02.2020

Révision: 21.02.2020 Numéro de version 13

Page: 4/11

Nom du produit: acétonitrile

(suite de la page 3)

Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter le contact avec la substance.

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart de toute source d'inflammation et de la chaleur.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du ravonnement direct du soleil.

L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

- Température de stockage recommandée: Room Temperature
- · Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Date d'impression : 21.02.2020

Révision: 21.02.2020 Numéro de version 13

Nom du produit: acétonitrile

(suite de la page 4)

Page : 5/11

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveil	iller par poste de travail:
---	-----------------------------

75-05-8 acétonitrile

VLEP Valeur à long terme: 70 mg/m³, 40 ppm Risque de pénétration percutanée

· DNEL

Oral	Acute - systemic effects, general population	0,6 mg/kg
Dermique	Long-term - systemic effects, worker	32,2 mg/kg
Inhalatoire	Acute - local effects, worker	68 mg/m3
	Long-term - systemic effects, worker	68 mg/m3
	Long-term - local effects, worker	68 mg/m3
	Acute - systemic effects, general population	220 mg/m3
	Acute - local effects, general population	22 mg/m3
	Long-term - systemic effects, general population	4,8 mg/m3
	Long-term - local effects, general population	4,8 mg/m3

· PNEC

Aquatic compartment - freshwater	10 mg/L 1 mg/L
Aquatic compartment - marine water	1 mg/L
Aquatic compartment - water, intermittent releases	10 mg/L
Aquatic compartment - sediment in freshwater	7,53 mg/kg
Terrestrial compartment - soil	2,41 mg/kg
Sewage treatment plant	32 mg/L

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire: Filter ABEK
- · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butvlcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,65 mm

Caoutchouc chloroprène

(suite page 6)

Date d'impression : 21.02.2020

Révision: 21.02.2020 Numéro de version 13

Page: 6/11

(suite de la page 5)

Nom du produit: acétonitrile

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 30 min min

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

9.1 Informations sur les propriétés ph	veigues et chimiques essentialles
· Indications générales · Aspect:	ysiques et chimiques essentielles
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
· Odeur:	Aromatique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état Point de fusion/point de congélatior Point initial d'ébullition et intervalle	n: -46 °C
d'ébullition:	81 °C
Point d'éclair	2 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	525 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélange explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	4,4 Vol % 16 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	97 hPa
· Densité à 20 °C:	0,786 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Non déterminé.
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	-0,34
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	0,316 mPas
Cinématique: · 9.2 Autres informations	Non déterminé. Pas d'autres informations importantes disponibles.

Date d'impression : 21.02.2020

Révision: 21.02.2020 Numéro de version 13

Nom du produit: acétonitrile

(suite de la page 6)

Page: 7/11

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: échauffement
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Chauffage
- · 10.5 Matières incompatibles: Varios plastics
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

		•			
· Composant		Type	Valeur	Espèce	
Oral	LD50	617 mg/kg (souris)			
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)			

- · Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- · En cas d'inhalation Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

NOAEL 6,022 mg/kg bw/day (souris)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

· Type d'essai Concentration active Methode Evalua	tion
--	------

EC50/72 h 9.696 mg/l (Algae) EC50/48 h 7.943 mg/l (Algae) LC50/48 h >1.000 mg/l (fish)

521 mg/l (Aquatic Invertebrata)

LC50/96 h 1.640 mg/l (fish) NOEC (21 d) >102 mg/l (fish)

(suite page 8)

Page: 8/11
Date d'impression: 21.02.2020

Révision: 21.02.2020 Numéro de version 13

Nom du produit: acétonitrile

(suite de la page 7)

160 mg/l (Aquatic Invertebrata)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · DOT, ADR, IMDG, IATA UN1648
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT AcetonitrileADR ACÉTONITRILE

· IMDG, IATA ACETONITRILE

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · DOT



· Classe 3 Liquides inflammables.

·Label

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 9)

Page: 9/11
Date d'impression: 21.02.2020

Révision: 21.02.2020 Numéro de version 13

Nom du produit: acétonitrile

(suite de la page 8) · Étiquette 3 · IMDG, IATA 3 Liquides inflammables. · Class · Label 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA Ш · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Liquides inflammables. l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: F-E,S-D Stowage Category В · Stowage Code SW2 Clear of living quarters. · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. · Indications complémentaires de transport: Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L · Hazardous substance: 5000 lbs, 2270 kg · ADR · Quantités limitées (LQ) 1L · Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml · Catégorie de transport 2 · Code de restriction en tunnels D/E 1L · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml UN 1648 ACÉTONITRILE, 3, II "Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

(suite page 10)

Date d'impression : 21.02.2020

Révision: 21.02.2020 Numéro de version 13

Nom du produit: acétonitrile

(suite de la page 9)

Page: 10/11

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Annexe: Scénario d'exposition

- Désignation brève du scénario d'exposition Filling and transferring of substances and mixtures
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU2a Exploitation minière (hors industries offshore)

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie du produit

PC19 Intermédiaire

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC29 Produits pharmaceutiques

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

PC40 Agents d'extraction

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

(suite page 11)

Date d'impression : 21.02.2020

Révision: 21.02.2020 Numéro de version 13

Nom du produit: acétonitrile

(suite de la page 10)

Page: 11/11

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

- · Fonction technique Solvant
- Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 8 h (totalité de la séance de travail).
- Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- Concentration de la substance dans le mélange Matière première.
- Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité ≤ 1 tonnes par jour
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures techniques de protection

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Filter ABEK

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation

- · Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- Procédés d'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Travailleur (oral) La valeur calculée est inférieure au DNEL.
- · Travailleur (cutané) La valeur calculée est inférieure au DNEL.
- · Travailleur (inhalation) La valeur calculée est inférieure au DNEL.
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR